

18/2026

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 028-212800148-20260320-182026-DE



COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

Etaient présents : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Colette CHEREAU, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Charlène BOUGLÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Charlène BOUGLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Délégation du Maire à la secrétaire générale de Mairie en vertu de l'article 2122-19 du CGCT

Vu l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer à la secrétaire de Mairie un certain nombre de ses compétences.

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.
A l'unanimité,

Décide, en application de l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à la secrétaire générale de Mairie, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- 1- Signer des documents informatifs d'urbanisme
- 2- Signer des actes d'état civil
- 3- Signer une authentification de signature

AUTORISE Madame LAUNAY Flore, secrétaire générale de Mairie, à exercer les délégations désignées ci-dessus durant l'absence ou l'empêchement du Maire et des adjoints.

Pour extrait certifié conforme,
Madame Le Maire,

LAVOISÉ Fan



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 23/03/2026
Et publication ou notification du : 23/03/2026
AUNAY SOUS CRECY, le 23/03/2026

